

**LISTE DES DOCUMENTS  
DE LA XXXI<sup>E</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU  
MOUVEMENT DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE  
FIGURANT SUR LA CLÉ USB EN ANNEXE**

**Point 1 – Ordre du jour**

- Ordre du jour provisoire et programme de la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale (CD/11/10.1 et 31IC/11/1.1)

**Point 3 – Organisation du travail**

- Liste des ateliers

**Point 5.1 – Renforcer le droit international humanitaire (DIH)**

- Projet de résolution et rapport sur le renforcement de la protection juridique des victimes de conflits armés (31IC/11/5.1.1)
- Rapport sur le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains (31IC/11/5.1.2)
- Projet de résolution sur le plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire (31IC/11/5.1.3DR)

**Point 5.2 – Renforcer l'action humanitaire au niveau local**

- Projet de résolution et document de référence sur la migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale (31IC/11/5.2.1)
- Projet de résolution et document de référence sur le renforcement du rôle d'auxiliaire : partenariat pour des Sociétés nationales plus fortes et développement du volontariat (31IC/11/5.2.2)

**Point 5.3 – Lever les obstacles aux soins de santé**

- Projet de résolution et document de référence sur les soins de santé en danger : respecter et protéger les soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence (31IC/11/5.3.1)
- Projet de résolution et document de référence sur la réduction des inégalités en matière de santé dont sont victimes les femmes et les enfants (31IC/11/5.3.2)

### **Point 5.5 – Renforcer la législation relative aux catastrophes**

- Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (31IC/11/5.5.1)
- Rapport sur le droit et la réduction des risques liés aux catastrophes à l'échelon communautaire (31IC/11/5.5.2)
- Rapport sur l'élimination des obstacles réglementaires à la fourniture rapide et équitable d'abris d'urgence et de logements de transition après une catastrophe naturelle (31IC/11/5.5.3)
- Projet de résolution sur le renforcement des cadres normatifs et l'élimination des barrières réglementaires à l'atténuation des catastrophes, à l'intervention et au relèvement (31IC/11/5.5DR)

### **Point 7 – Suivi de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

- Introduction aux rapports de suivi de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (31IC/11/7.1)
- Rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1 : « Ensemble pour l'humanité » (31IC/11/7.2)
- Rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2 : le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire (31IC/11/7.3)
- Rapport sur la mise en œuvre de la résolution 3 : réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire (31IC/11/7.4)
- Pour des informations sur la mise en œuvre de la résolution 4 « Adoption des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe », voir le document de référence sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (31IC/11/5.5.1) mentionné ci-dessus au point 5.5 « Renforcer la législation relative aux catastrophes »
- Un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 5 « Suivi de la mise en œuvre du Protocole d'accord du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël » sera présenté à la prochaine session du Conseil des Délégués (Genève, 26 novembre 2011) et, par son intermédiaire, à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale, conformément aux

paragraphe 5 et 6 de la résolution 5 (susmentionnée) de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale et au paragraphe 6 de la résolution 1 du Conseil des Délégués qui s'est tenu à Nairobi du 23 au 25 novembre 2009